



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est donné par le soussigné **Éric Paiement**, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, que la présente demande de dérogation mineure sera déposée à la séance régulière du Conseil de Chute-Saint-Philippe le 8 juin 2026.

Au cours de cette séance, le Conseil aura à statuer sur la demande de dérogation mineure suivante;

#### **Propriété visée par la demande :**

**1104, chemin du Progrès  
Matricule 0274 74 7192**

#### **Nature et effet de la demande :**

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser :

- Permettre la construction d'une résidence, de ses dépendances, ainsi que les installations septiques et captage d'eau sur le lot 5 964 243 ayant une superficie de 3479.8 mètres carrés au lieu de 3700 mètres carrés et ayant un frontage au chemin de 29.92 mètres au lieu de 45 mètres ou d'une moyenne de largeur de 40 mètres, en zone VIL-05.
- Reconnaître une ancienne dérogation mineure NUM 10 octroyant un lotissement, mais qui n'était pas clair et respecté à cette époque (1992) sur le lot 5 964 242. Ce dernier possède 3540.3m<sup>2</sup> au lieu de 3700 m<sup>2</sup>, ayant un frontage au chemin de 29.92 mètres au lieu de 45 mètres ou d'une moyenne de largeur de 40 mètres, en zone VIL-05.

Le tout en référence aux exigences stipulées dans le règlement de lotissement, spécifiquement relatif à la superficie minimum, à la largeur minimale au chemin et à la largeur minimale moyenne du terrain applicable à la zone Villégiature-05.

Vous pourrez aussi consulter cet avis public sur le site internet officiel de la municipalité au [www.chute-saint-philippe.ca](http://www.chute-saint-philippe.ca)

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 20 mai 2026.